



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juillet 2023 - 20h30

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents :

M. Fabien VERDIER de la délibération n° 2023-237 à la 2023-238, **président**

MM. Philippe GASSELIN, Olivier LECOMTE, Jean-Paul BOUDET, Jean-Yves PANAI, Marc KIBLOFF, Jérôme PHILIPPOT et Didier HUGUET, Mme Élisabeth MEYBLUM, M. Franck MARCHAND, **vice-présidents**.

Mmes Marie-Dominique PINOS, Aby BEZET et Arlette LECOUSTRE, MM. Bruno PERRY et Didier RENVOISÉ, **conseillers communautaires membres du bureau**.

M. Richard BENAYOUN, Mme Danielle BOITEL, M. François BROSSE, Mme Danièle CARROUGET, M. Gérard CARRUELLE, Mmes Carole DORMEAU et Brigitte JANNEQUIN, MM. Bruno JORRY, Khalid KHAMLACH, Jérôme LECLERC, Tony LEVERD, Vincent LHOPITEAU de la délibération n° 2023-224 à la n° 2023-238 et Didier NEVEU, Mmes Jocelyne NICOL et Carole PÉRET, M. Christophe SEIGNEURET, **conseillers communautaires titulaires**.

Mme Anne-Sophie ALLANIC, conseillère communautaire suppléante représentant Mme Gaëlle CHASSELOUP ;

M. Michel BOISSIÈRE, conseiller communautaire suppléant représentant Mme Anne GENNESSEUX ;

M. Laurent PLESSIS, conseiller communautaire suppléant représentant M. Jean-Luc GRARE ;

Étaient excusés :

M. Fabien VERDIER, président de la délibération n° 2023-222 à la n° 2022-236 ;

M. Jean-Yves DEBALLON, vice-président, pouvoir à M. Philippe GASSELIN ;

M. Nazim KUZUOGLU, vice-président, pouvoir à Mme Marie-Dominique PINOS ;

M. Philippe MASSON, vice-président, pouvoir à M. Marc KIBLOFF ;

Mme Martine PROFETI, membre du bureau, pouvoir à M. Olivier LECOMTE ;

M. Bertrand ARBOGAST, conseiller communautaire, pouvoir M. Jean-Yves PANAI ;

Mme Mihaela BLANLCEIL, conseillère communautaire, pouvoir à M. Fabien VERDIER ;

M. Frédéric BOIRÉ, conseiller communautaire, pouvoir à Élisabeth MEYBLUM ;

M. Philippe BROCHARD, conseiller communautaire, pouvoir à M. Gérard CARRUELLE ;

Mme Danièle GAUDARD, conseillère communautaire, pouvoir à Mme Carole DORMEAU ;

M. Jean-Marc GAUDICHAU, conseiller communautaire, pouvoir à Mme Arlette LECOUSTRE ;

Mme Aurélie RENO, conseillère communautaire, pouvoir à Mme Aby BEZET ;

Mme Marie-Laure RENVOISÉ conseillère communautaire, pouvoir à Mme Carole PÉRET

Mme Hanane TAG, conseillère communautaire, pouvoir à M. Jérôme PHILIPPOT ;

Mme Stéphanie THOMAS, vice-présidente ;

Mme Florence BRIAND, membre du bureau ;

MM. Hugues d'AMÉCOURT, Joël FERRÉ, François MALZERT et Sofiane SOHBI-BALLAG, Mmes Joëlle AUVRAY-TRAVERS et Amandine OUFKIR, conseillers communautaires titulaires ;

Mme Gaëlle CHASSELOUP, vice-présidente, représentée par Mme Anne-Sophie ALLANIC ;

M. Jean-Luc GRARE, membre du bureau, représenté par M. Laurent PLESSIS ;

Mme Anne GENNESSEUX, conseillère communautaire, représentée par M. Michel BOISSIÈRE ;

M. Vincent LHOPITEAU, conseiller communautaire, de la délibération n° 2023-222 à la n° 2023-223 ;

MM. Fabrice BABIN et Guy LECAILLE, Mme Anne-Marie de LA ROULIÈRE, conseillers communautaires suppléants.

Secrétaire de séance : M. Olivier LECOMTE

Le Président étant retenu dans les transports, M. Philippe GASSELIN prend la présidence par intérim.

M. GASSELIN remercie M. LECOMTE de son accueil au foyer rural à Jallans.

Rapporteur : M. Philippe GASSELIN, vice-président

2023-222 : Administration générale - Procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 26 juin 2023 - Approbation

Rapport

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 a été annexé au présent rapport.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023.

M. SEIGNEURET étant absent lors de la séance du 26 juin, il précise qu'il ne prendra pas part au vote.

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants dont 1 abstention de M. SEIGNEURET, approuve le procès-verbal de sa séance du 26 juin 2023.

Rapporteur : M. Jérôme PHILIPPOT, vice-président

2023-223 : Tourisme - Vallée du Loir à vélo - Comité d'itinéraire - Pilotage et animation du dispositif sur les années 2023 à 2025 - Passation d'une convention avec le syndicat mixte du Pays Dunois

Rapport

L'itinéraire « vallée du Loir à vélo » a été lancé officiellement en 2015. Les acteurs concernés, soit les régions, département, intercommunalités, offices du tourisme ont décidé de la création d'un comité d'itinéraire en novembre 2018.

Ce comité d'itinéraire a pour rôle de définir une stratégie commune selon des objectifs et des cibles partagés. Il veille aux réalisations par la mise en commun de moyens et la mise en cohérence des thématiques (infrastructures, services, communication...). Le comité d'itinéraire évalue la mise en œuvre de la stratégie commune, l'actualise et anticipe la pérennisation des projets.

Le partenariat a été initié et animé par l'office de tourisme de la vallée du Loir (OTVL) situé à Vaas, dans la Sarthe, comme chef de file, dans le cadre d'une convention 2020-2022.

En octobre 2022, le syndicat mixte du Pays Dunois a proposé sa candidature au rôle de chef de file pour succéder à l'OTVL. Le syndicat mixte du Pays Dunois a été désigné chef de file suite à une réunion du comité de pilotage et à la concertation des partenaires en novembre 2022.

Dans ce contexte, il est proposé de conclure avec le Pays Dunois une convention définissant le cadre du partenariat sur la période 2023-2025. Ce partenariat correspond à une participation annuelle du Grand Châteaudun de 2 000 €.

Il convient en outre de désigner un élu référent titulaire, un élu référent suppléant et un technicien pour participer aux travaux du comité d'itinéraire.

Ce point a fait l'objet d'une consultation dématérialisée des membres de la commission *développements* par courriel du 5 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- décider la passation avec le syndicat mixte du Pays Dunois d'une convention relative au pilotage et à l'animation par ce dernier du comité d'itinéraire Loir à vélo pour la période 2023-2025, autoriser le président à signer ce document ainsi que tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de ce partenariat ;
- désigner un élu référent titulaire, un élu référent suppléant et un technicien pour participer aux travaux du comité d'itinéraire.

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de la passation avec le syndicat mixte du Pays Dunois d'une convention relative au pilotage et à l'animation par ce dernier du comité d'itinéraire Loir à vélo pour la période 2023-2025, autoriser le président à signer ce document ainsi que tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de ce partenariat ;
- désigne Mme Aby BEZET comme élu référent titulaire, M. Jérôme PHILIPPOT comme élu référent suppléant et le ou la futur(e) directeur (rice) du futur office du tourisme (EPIC) comme technicien pour participer aux travaux du comité d'itinéraire.

Rapporteur : Mme Arlette LECOUSTRE, conseillère communautaire membre du bureau

2023-224 : Développement économique - Dispositif Audace - Attribution de subventions

Rapport

Quatre dossiers d'aide Audace à l'investissement sont présentés :

Demande n° 2023 08 - CFC Couverture (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL, depuis le 16 janvier 2023), à Unverre

M. David FELISBERTO DA CRUZ a débuté le métier de couvreur en 2003 avec la société Guichard, qui a fermé ses portes sur la ville de Lèves, spécialisée dans la rénovation des monuments historiques de la ville de Chartres. C'est en 2018 qu'il a été contacté par la société Eiffage Énergies Systèmes, basée à Mignières, pour remplacer son père qui était couvreur et entretenait les monuments et bâtiments de Chartres.

C'est pour valoriser et travailler le métier de couvreur-zingueur auprès des particuliers qu'il a ouvert sa structure au 49, rue des Moulins à Unverre. Il n'a pas de concurrence directe à Unverre.

Il sollicite la subvention Audace pour l'achat d'outillages professionnels (échelles, sertisseuse, perceuse-visseuse, plieuse...).

L'investissement total s'élève à 13 637,58 € HT. L'aide Audace possible est de 4 091 € (30 % de la dépense HT).

Demande n° 2023 10 - By Multi-services (micro-entreprise, depuis le 2 juin 2023), à Vald'Yerre

M. Yoann BAPTISTA a pour objectif de créer son entreprise de services, dédiée principalement aux particuliers et possiblement en partenariat avec certains professionnels de la région.

Les services proposés sont les suivants : montage de meubles, nettoyage (vitres, sols, vérandas, terrasses,) tonte de pelouse, taille de haies. Il est installé au 14, La Canterie, à Vald'Yerre.

Il sollicite une subvention Audace pour l'achat d'une remorque, d'outillage et d'un tracteur tondeuse.

L'investissement total s'élève à 3 722,87 € HT. L'aide Audace possible est de 1 116 € (30 % de la dépense HT).

Demande n° 2023 11 - Évasion chez Alexia (entreprise individuelle, depuis le 5 décembre 2022), à Unverre

Mme Alexia GODARD a créé au 1, rue Alfred-Lesieur à Unverre, son institut de beauté. Elle propose des soins corps, visage, épilations ongles et beauté du regard, mais aussi des produits à la vente. Elle a obtenu un prêt d'honneur de la part d'Initiative Eure-et-Loir.

Elle sollicite une subvention Audace pour l'achat de matériels professionnels (matelas chauffant, épurateur de peau, table pliante...), du matériel informatique pour accueillir son logiciel de caisse et prise de rendez-vous, ainsi qu'un panneau publicitaire lui servant d'enseigne et le flocage de son véhicule.

L'investissement total s'élève à 3 657,22 € HT. L'aide Audace possible est de 1 097 € (30 % de la dépense HT).

Demande n° 2023 12 - La Classe dunoise (société par action simplifiée, SAS, depuis le 14 avril 2023), à Châteaudun

Mme Marie SERIVES souhaite ouvrir une agence de soutien scolaire située 15, boulevard Toutain à Châteaudun. L'objectif est de venir en aide aux élèves dunois afin de lutter contre le décrochage scolaire et les inégalités qui se sont d'autant plus creusées durant la crise sanitaire. Les services proposés sont : le soutien scolaire, l'aide aux devoirs, des stages intensifs du primaire au lycée, de l'aide informatique pour les seniors et tout âge. Chaque atelier accueillera un groupe de cinq personnes au maximum. À plus ou moins long terme, l'objectif est également de créer des emplois d'enseignants.

Une aide France Active a été octroyée.

Elle sollicite une subvention Audace pour l'achat de matériel informatique, mobilier, plomberie, enseigne et vitrine.

L'investissement total s'élève à 10 824,50 € HT. L'aide Audace possible est de 3 247 € (30 % de la dépense HT).

Ces points ont fait l'objet d'une consultation dématérialisée des membres de la commission *développements* par courriel du 5 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer au titre de l'aide Audace investissement :

- une aide d'un montant de 4 091€ à la société *CFC Couverture*, 49, rue du Moulin à Unverre, pour participer à l'achat de matériel professionnel ;
- une aide d'un montant de 3 373 € à la société *By Multi-services*, 14, La Canterie à Vald'Yerre, pour participer à l'achat d'un véhicule utilitaire ;
- une aide d'un montant de 1 097 € à la société *Évasion chez Alexia*, 1, rue Alfred-Lesieur à Unverre, pour participer à l'achat de mobilier, matériels professionnel et informatique ;
- une aide d'un montant de 3 247 € à la société *La Classe dunoise*, 15, boulevard Toutain à Châteaudun, pour la participation à l'achat de matériels informatique, de mobilier et travaux de plomberie.

M. HUGUET interroge sur la formation de la personne qui créé la société La Classe dunoise.

M. GASSELIN pose la même question et demande quelles sont les compétences du porteur de projet.

En l'absence d'éléments sur ce point, il est proposé d'ajourner la demande de subvention relative à ce dossier n° 2023 12 et de traiter ce point à une prochaine de séance.

M. SEIGNEURET précise qu'il a déjà été demandé d'avoir des dossiers plus solides, pour certaines demandes et d'avoir des rendez-vous ou de rencontrer les porteurs de projets. Il indique aussi qu'une demande avait été faite afin d'obtenir des bilans annuels, à savoir si les entreprises étaient toujours en activité. Il souhaite savoir si ces aides économiques apportent un appui réel et permettent de développer les activités ainsi soutenues, afin de vérifier que l'argent public soit bien utilisé.

M. KIBLOFF répond que le nouveau règlement intérieur a été adopté il y a peu de temps, il faudra alors de nouveau préciser cela dans ce règlement.

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des votants dont 1 vote contre de M. BOISSIÈRE décide :

- d'attribuer au titre de l'aide Audace investissement :
- une aide d'un montant de 4 091€ à la société *CFC Couverture*, 49, rue du Moulin à Unverre, pour participer à l'achat de matériel professionnel ;
- une aide d'un montant de 3 373 € à la société *By Multi-services*, 14, La Canterie à Vald'Yerre, pour participer à l'achat d'un véhicule utilitaire ;
- une aide d'un montant de 1 097 € à la société *Évasion chez Alexia*, 1, rue Alfred-Lesieur à Unverre, pour participer à l'achat de mobilier, matériels professionnel et informatique ;
- d'ajourner sa décision et de reporter à une prochaine séance de conseil, afin d'avoir des éléments complémentaires, l'aide d'un montant de 3 247 € à la société *La Classe dunoise*, 15, boulevard Toutain à Châteaudun, pour la participation à l'achat de matériels informatique, de mobilier et travaux de plomberie.

Arrivée de M. Vincent LHOPITEAU à 20h49.

Rapporteur : M. Marc KIBLOFF, vice-président

2023-225 : Finances - Budget annexe du service public d'assainissement non-collectif (700-01) - Budget supplémentaire - Exercice 2023

Rapport

Il est proposé de voter par nature le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe du service public d'assainissement non-collectif (SPANC) 700-01 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	89 650,00 €	- 6 512,96 €	83 137,04 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	15 833,00 €	- €	15 833,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	767,00 €	- €	767,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	500,00 €	- €	500,00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	112 750,00 €	- 6 512,96 €	106 237,04 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	112 750,00 €	- 6 512,96 €	106 237,04 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	6 512,96 €	6 512,96 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	112 750,00 €	- 0,00 €	112 750,00 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	- €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATION SERVICE	112 750,00 €	- €	112 750,00 €
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	- €	- €	- €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	- €	- €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	112 750,00 €	- €	112 750,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	112 750,00 €	- €	112 750,00 €

	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	112 750,00 €	6 512,96 €	112 750,00 €
--	---	---------------------	-------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	41 382,60 €	41 382,60 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	- €	41 382,60 €	41 382,60 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- €	41 382,60 €	41 382,60 €

	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	- €	41 382,60 €	41 382,60 €
--	---	------------	--------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
001	RESULTAT REPORTE	- €	41 382,60 €	41 382,60 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	- €	41 382,60 €	41 382,60 €

Ce dossier a été examiné par la commission *moyens-ressources* le 11 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe du service public d'assainissement non-collectif (SPANC) 700-01.

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe du service public d'assainissement non-collectif (SPANC) 700-01.

Rapporteur : M. Marc KIBLOFF, vice-président

2023-226 : Finances - Budget annexe assainissement (700-02) - Budget supplémentaire - Exercice 2023

Rapport

Il est proposé de voter par nature le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe assainissement 700-02 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	167 711,00 €	200 000,00 €	367 711,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	182 085,00 €	- €	182 085,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00 €	200 000,00 €	201 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	300 665,00 €	97 256,67 €	397 921,67 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00 €	100 000,00 €	106 000,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 000,00 €	100 000,00 €	105 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	662 461,00 €	697 256,67 €	1 359 717,67 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	995 154,00 €	552 575,00 €	1 547 729,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	897 845,00 €	- €	897 845,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1 892 999,00 €	552 575,00 €	2 445 574,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	2 555 460,00 €	1 249 831,67 €	3 805 291,67 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 555 460,00 €	1 249 831,67 €	3 805 291,67 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	- €
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATION DE SERVICE	2 295 000,00 €	- €	2 295 000,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 345,00 €	- €	19 345,00 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	2 324 345,00 €	- €	2 324 345,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	231 115,00 €	- €	231 115,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	231 115,00 €	- €	231 115,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	2 555 460,00 €	- €	2 555 460,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	1 249 831,67 €	1 249 831,67 €
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 555 460,00 €	1 249 831,67 €	3 805 291,67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	632 459,00 €	- €	632 459,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	62 000,00 €	445 377,62 €	507 377,62 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 000,00 €	98 604,37 €	298 604,37 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 320 000,00 €	6 986,80 €	1 326 986,80 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	2 214 459,00 €	550 968,79 €	2 765 427,79 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	231 115,00 €	- €	231 115,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	231 115,00 €	- €	231 115,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 445 574,00 €	550 968,79 €	2 996 542,79 €

	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 445 574,00 €	550 968,79 €	2 996 542,79 €
--	---	-----------------------	---------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	12 774,83 €	12 774,83 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	254 608,76 €	254 608,76 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	552 575,00 €	- 552 575,00 €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	552 575,00 €	- 285 191,41 €	267 383,59 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	995 154,00 €	552 575,00 €	1 547 729,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	897 845,00 €	- €	897 845,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	1 892 999,00 €	552 575,00 €	2 445 574,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 445 574,00 €	267 383,59 €	2 712 957,59 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	283 585,20 €	283 585,20 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 445 574,00 €	550 968,79 €	2 996 542,79 €

Ce dossier a été examiné par la commission *moyens-ressources* le 11 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe assainissement 700-02.

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe assainissement 700-02.

Rapporteur : M. Marc KIBLOFF, vice-président

2023-227 : Finances - Budget annexe eau (700-04) - Budget supplémentaire - Exercice 2023

Rapport

Il est proposé de voter par nature le budget supplémentaire de l'exercice 2023, du budget annexe Eau 700-04 afin d'intégrer les résultats ; les ajustements nécessaires en investissements et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	427 738,00 €	500 000,00 €	927 738,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	182 085,00 €	- €	182 085,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	10 000,00 €	500 000,00 €	510 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	83 083,00 €	100 000,00 €	183 083,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	200 000,00 €	205 000,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 000,00 €	295 465,05 €	300 465,05 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	712 906,00 €	1 595 465,05 €	2 308 371,05 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	524 901,00 €	1 025 700,50 €	1 550 601,50 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	510 059,00 €		510 059,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1 034 960,00 €	1 025 700,50 €	2 060 660,50 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	1 747 866,00 €	2 621 165,55 €	4 369 031,55 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 747 866,00 €	2 621 165,55 €	4 369 031,55 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	- €
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	1 146 000,00 €	- €	1 146 000,00 €
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	- €	- €	- €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000,00 €	- €	25 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	487 306,00 €	- €	487 306,00 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	1 658 306,00 €	- €	1 658 306,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	89 560,00 €	- €	89 560,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	89 560,00 €	- €	89 560,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	1 747 866,00 €	- €	1 747 866,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	2 621 165,55 €	2 621 165,55 €
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 747 866,00 €	2 621 165,55 €	4 369 031,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	327 651,00 €	14 323,68 €	341 974,68 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	160 000,00 €	426 570,05 €	586 570,05 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	850 000,00 €	40 646,37 €	890 646,37 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 320 000,00 €	2 496 785,90 €	3 816 785,90 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	2 657 651,00 €	2 978 326,00 €	5 635 977,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	89 560,00 €	- €	89 560,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	89 560,00 €	- €	89 560,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 747 211,00 €	2 978 326,00 €	5 725 537,00 €

	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 747 211,00 €	2 978 326,00 €	5 725 537,00 €
--	---	-----------------------	-----------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	2 478 298,17 €	2 478 298,17 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 712 251,00 €	- 1 262 251,00 €	450 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	107 234,00 €	107 234,00 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	1 712 251,00 €	1 323 281,17 €	3 035 532,17 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	524 901,00 €	1 025 700,50 €	1 550 601,50 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	510 059,00 €		510 059,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	1 034 960,00 €	1 025 700,50 €	2 060 660,50 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 747 211,00 €	2 348 981,67 €	5 096 192,67 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	629 344,33 €	629 344,33 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 747 211,00 €	2 978 326,00 €	5 725 537,00 €

Ce dossier a été examiné par la commission *moyens-ressources* le 11 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe eau 700-04.

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe eau 700-04.

Rapporteur : M. Marc KIBLOFF, vice-président

2023-228 : Finances - Budget annexe zone d'activité de l'Aigron (700-10) - Budget supplémentaire - Exercice 2023

Rapport

Il est proposé de voter par nature le budget supplémentaire de l'exercice 2023, du budget annexe zone d'activité de l'Aigron (700-10), afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 210,00 €	20 000,00 €	25 210,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €	- €	- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €	- €	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	17 321,00 €	5 000,00 €	22 321,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	8 418,31 €	8 418,31 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	22 531,00 €	38 418,31 €	60 949,31 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 321,00 €		37 321,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €	- €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	17 321,00 €		17 321,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	54 642,00 €	- €	54 642,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	77 173,00 €	38 418,31 €	115 591,31 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	77 173,00 €	38 418,31 €	115 591,31 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	- €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	- €	- €	- €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 531,00 €	- €	42 531,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	42 531,00 €	- €	42 531,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	17 321,00 €	- €	17 321,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	17 321,00 €	- €	17 321,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	34 642,00 €	- €	34 642,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	77 173,00 €	- €	77 173,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	38 418,31 €	38 418,31 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	77 173,00 €	38 418,31 €	115 591,31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	17 321,00 €	- €	17 321,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	17 321,00 €	- €	17 321,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	37 321,00 €	- €	37 321,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	38 615,00 €	38 615,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	37 321,00 €	38 615,00 €	75 936,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	38 615,00 €	38 615,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	- €	38 615,00 €	38 615,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37 321,00 €	- €	37 321,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €	- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	37 321,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	37 321,00 €	38 615,00 €	75 936,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	37 321,00 €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	37 321,00 €	38 615,00 €	75 936,00 €

Ce dossier a été examiné par la commission *moyens-ressources* le 11 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire, de l'exercice 2023 du budget annexe zone d'activité de l'Aigron (700-10).

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire, de l'exercice 2023 du budget annexe zone d'activité de l'Aigron (700-10).

Rapporteur : M. Marc KIBLOFF, vice-président

2023-229 : Finances - Budget annexe zone d'activité Nord (700-11) - Budget supplémentaire - Exercice 2023

Rapport

Il est proposé de voter par nature le budget supplémentaire de l'exercice 2023, du budget annexe zone d'activité Nord (700-11), afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 300,00 €	38 445,09 €	49 745,09 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €	- €	- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €	- €	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00 €	10 000,00 €	11 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	1 000,00 €	15 000,00 €	16 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 300,00 €	78 445,09 €	91 745,09 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44 146,00 €	- €	44 146,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 342,00 €	- €	1 342,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	45 488,00 €	- €	45 488,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	58 788,00 €	78 445,09 €	137 233,09 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	58 788,00 €	78 445,09 €	137 233,09 €
--	--------------------	--------------------	---------------------

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	- €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	39 288,00 €	- €	39 288,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	- €	- €	- €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	19 500,00 €	- €	19 500,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	58 788,00 €	- €	58 788,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €	- €

	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	58 788,00 €	- €	58 788,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	78 445,09 €	78 445,09 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	58 788,00 €	78 445,09 €	137 233,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BP 2023	BP 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 488,00 €	71 563,39 €	117 051,39 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	45 488,00 €	71 563,39 €	117 051,39 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €	- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	- €	- €	- €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 488,00 €	71 563,39 €	117 051,39 €
---	--------------------	--------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BP 2023	BP 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	44 146,00 €	- €	44 146,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 342,00 €	- €	1 342,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	45 488,00 €	- €	45 488,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	71 563,39 €	71 563,39 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 488,00 €	71 563,39 €	117 051,39 €

Ce dossier a été examiné par la commission *moyens-ressources* le 11 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire, de l'exercice 2023 du budget annexe zone d'activité Nord (700-11).

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire, de l'exercice 2023 du budget annexe zone d'activité Nord (700-11).

Rapporteur : M. Marc KIBLOFF, vice-président

2023-230 : Finances - Budget annexe zone d'activité ÉtaMAT-Piganault (700-13) - Budget supplémentaire - Exercice 2023

Rapport

Il est proposé de voter par nature le budget supplémentaire de l'exercice 2023, du budget annexe zone d'activité ÉtaMAT-Piganault 700-13, afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Considérant par ailleurs qu'il convient de prévoir les crédits pour l'opération d'aménagement dite ZA Piganault avec sur 2023 les phases d'aménagement suivantes :

- acquisition du foncier 345 000 €
 - frais d'acte foncier 6 000 €
 - indemnité à l'exploitant 58 000 €
 - étude aménagement de la zone 30 000 €
- total 1^{ère} phase d'aménagement : 439 000 €**

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 341,00 €	439 000,00 €	444 341,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €	- €	- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €	- €	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	72 234,00 €	72 234,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	10 218,00 €	- €	10 218,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 559,00 €	511 234,00 €	526 793,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 509,00 €	- €	31 509,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	72 238,00 €	- €	72 238,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	103 747,00 €	- €	103 747,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	119 306,00 €	511 234,00 €	630 540,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	119 306,00 €	511 234,00 €	630 540,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	- €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	- €	- €	- €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	119 306,00 €	- €	119 306,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	119 306,00 €	- €	119 306,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	439 000,00 €	439 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	- €	439 000,00 €	439 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	119 306,00 €	439 000,00 €	558 306,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	72 234,00 €	72 234,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	119 306,00 €	511 234,00 €	630 540,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BP 2023	BP 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	31 509,00 €	- €	31 509,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72 238,00 €	- €	72 238,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	103 747,00 €	- €	103 747,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	439 000,00 €	439 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	- €	439 000,00 €	439 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	103 747,00 €	439 000,00 €	542 747,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	265 169,15 €	265 169,15 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	103 747,00 €	704 169,15 €	807 916,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BP 2023	BP 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €		- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	30 209,67 €	30 209,67 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €		- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	673 959,48 €	673 959,48 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	- €	704 169,15 €	704 169,15 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 509,00 €	- €	31 509,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	72 238,00 €	- €	72 238,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	103 747,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	103 747,00 €	704 169,15 €	807 916,15 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	103 747,00 €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	103 747,00 €	704 169,15 €	807 916,15 €

Ce dossier a été examiné par la commission *moyens-ressources* le 11 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver budget supplémentaire, de l'exercice 2023 annexe zone d'activité ÉtaMAT-Piganault 700-13.

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve budget supplémentaire, de l'exercice 2023 annexe zone d'activité ÉtaMAT-Piganault 700-13.

Rapporteur : M. Marc KIBLOFF, vice-président

2023-231 : Finances - Budget annexe zone d'activité des Terres d'Écoublanc (700-14) - Budget supplémentaire - Exercice 2023

Rapport

Il est proposé de voter par nature le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe zone d'activité des Terres d'Écoublanc 700-14, afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 000,00 €	129 143,16 €	133 143,16 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €	- €	- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €	- €	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	- €	- €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 000,00 €	129 143,16 €	133 143,16 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	683 860,00 €	321 616,41 €	1 005 476,41 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	683 860,00 €	321 616,41 €	1 005 476,41 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	687 860,00 €	450 759,57 €	1 138 619,57 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	687 860,00 €	450 759,57 €	1 138 619,57 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	- €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	146 000,00 €	- €	146 000,00 €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	179 060,00 €	- €	179 060,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	325 060,00 €	- €	325 060,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	362 800,00 €	- €	362 800,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	362 800,00 €	- €	362 800,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	687 860,00 €	- €	687 860,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	450 759,57 €	450 759,57 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	687 860,00 €	450 759,57 €	1 138 619,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	321 060,00 €	- 321 060,00 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	321 060,00 €	- 321 060,00 €	- €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	362 800,00 €	- €	362 800,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	362 800,00 €	- €	362 800,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	683 860,00 €	- 321 060,00 €	362 800,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	642 676,41 €	642 676,41 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	683 860,00 €	321 616,41 €	1 005 476,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €		- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	683 860,00 €	321 616,41 €	1 005 476,41 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €		- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	683 860,00 €	321 616,41 €	1 005 476,41 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	683 860,00 €	321 616,41 €	1 005 476,41 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	683 860,00 €	321 616,41 €	1 005 476,41 €

Ce dossier a été examiné par la commission *moyens-ressources* le 11 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, le budget annexe zone d'activité des Terres d'Écoublanc 700-14.

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, le budget annexe zone d'activité des Terres d'Écoublanc 700-14.

Rapporteur : M. Marc KIBLOFF, vice-président

2023-232 : Finances - Budget annexe zone d'activité de La Varenne-Hodier (700-15) - Budget supplémentaire - Exercice 2023

Rapport

Il est proposé de voter par nature le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe zone d'activité de La Varenne-Hodier (700-15) afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	- €	- €	- €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €	- €	- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €	- €	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	- €	- €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	260 900,00 €	260 872,64 €	521 772,64 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	260 900,00 €	260 872,64 €	521 772,64 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	260 900,00 €	260 872,64 €	521 772,64 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	260 900,00 €	260 872,64 €	521 772,64 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	- €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	- €	- €	- €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	1 286,79 €	1 286,79 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	- €	1 286,79 €	1 286,79 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	260 900,00 €	- €	260 900,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	260 900,00 €	- €	260 900,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	260 900,00 €	1 286,79 €	262 186,79 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	259 585,85 €	259 585,85 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	260 900,00 €	260 872,64 €	521 772,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	260 900,00 €	- €	260 900,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	260 900,00 €	- €	260 900,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	260 900,00 €	- €	260 900,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	260 872,64 €	260 872,64 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	260 900,00 €	260 872,64 €	521 772,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	260 900,00 €	260 872,64 €	521 772,64 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	260 872,64 €	521 772,64 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	260 900,00 €	260 872,64 €	521 772,64 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	260 900,00 €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	260 900,00 €	260 872,64 €	521 772,64 €

Ce dossier a été examiné par la commission *moyens-ressources* le 11 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, le budget annexe zone d'activité de La Varenne-Hodier (700-15).

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve d'approuver le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, le budget annexe zone d'activité de La Varenne-Hodier (700-15).

Rapporteur : M. Marc KIBLOFF, vice-président

2023-233 : Finances - Budget annexe Immobilier économique (700-16) - Budget supplémentaire - Exercice 2023

Rapport

Il est proposé de voter par nature le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe immobilier économique 700-16 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	91 050,00 €	50 000,00 €	141 050,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €	- €	- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €	- €	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 500,00 €	20 000,00 €	26 500,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	24 001,00 €	5 000,00 €	29 001,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	15 000,00 €	16 000,00 €
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	7 000,00 €	10 271,30 €	17 271,30 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	129 551,00 €	100 271,30 €	229 822,30 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	229 014,00 €	- €	229 014,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 435,00 €	- €	1 435,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	230 449,00 €	- €	230 449,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	360 000,00 €	100 271,30 €	460 271,30 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	360 000,00 €	100 271,30 €	460 271,30 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	- €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	- €	- €	- €
73	IMPOTS ET TAXES	- €	- €	- €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	360 000,00 €	- €	360 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	360 000,00 €	- €	360 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	360 000,00 €	- €	360 000,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	100 271,30 €	100 271,30 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	360 000,00 €	100 271,30 €	460 271,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	158 461,00 €	- €	158 461,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 988,00 €	- €	69 988,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	230 449,00 €	- €	230 449,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €	- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	230 449,00 €	- €	230 449,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	175 274,93 €	175 274,93 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	230 449,00 €	175 274,93 €	405 723,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	175 274,93 €	175 274,93 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	- €	175 274,93 €	175 274,93 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	229 014,00 €	- €	229 014,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 435,00 €	- €	1 435,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	230 449,00 €	175 274,93 €	175 274,93 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	230 449,00 €	- €	230 449,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	230 449,00 €	175 274,93 €	405 723,93 €

Ce dossier a été examiné par la commission *moyens-ressources* le 11 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, le budget annexe Immobilier Economique 700-16.

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, le budget annexe Immobilier Economique 700-16.

Rapporteur : M. Marc KIBLOFF, vice-président

2023-234 : Finances - Budget annexe zones d'activité du Grand Châteaudun (700-20) - Budget supplémentaire - Exercice 2023

Rapport

Il est proposé de voter par nature le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe zones d'activité du Grand Châteaudun 700-20 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 705 313,00 €	28 641,04 €	2 733 954,04 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €	- €	- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €	- €	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	- €	- €
66	CHARGES FINANCIERES	10 164,00 €	- €	10 164,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 715 477,00 €	28 641,04 €	2 744 118,04 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 306 081,00 €	- €	8 306 081,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	10 164,00 €	- €	10 164,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	8 316 245,00 €	- €	8 316 245,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 031 722,00 €	28 641,04 €	11 060 363,04 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 031 722,00 €	28 641,04 €	11 060 363,04 €
--	------------------------	--------------------	------------------------

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	- €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	1 017 592,00 €	- €	1 017 592,00 €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	- €	- €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 017 592,00 €	- €	1 017 592,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 003 966,00 €	- €	10 003 966,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	10 164,00 €	- €	10 164,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 014 130,00 €	- €	10 014 130,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 031 722,00 €	- €	11 031 722,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	28 641,04 €	28 641,04 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 031 722,00 €	28 641,04 €	11 060 363,04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	72 182,00 €	- €	72 182,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	72 182,00 €	- €	72 182,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	10 003 966,00 €		10 003 966,00 €

	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	10 003 966,00 €	- €	10 003 966,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 076 148,00 €	- €	10 076 148,00 €

	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 076 148,00 €	- €	10 076 148,00 €
--	---	------------------------	------------	------------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 770 067,00 €	- 287 003,86 €	1 483 063,14 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	1 770 067,00 €	- 287 003,86 €	1 483 063,14 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	8 306 081,00 €		8 306 081,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	8 306 081,00 €	- €	8 306 081,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 076 148,00 €	- 287 003,86 €	9 789 144,14 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	287 003,86 €	287 003,86 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 076 148,00 €	- €	10 076 148,00 €

Ce dossier a été examiné par la commission *moyens-ressources* le 11 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, le budget annexe zones d'activité du Grand Châteaudun (700-20).

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, le budget annexe zones d'activité du Grand Châteaudun (700-20).

Rapporteur : M. Marc KIBLOFF, vice-président

2023-235 : Finances - Budget annexe Logements sociaux (700-24) - Budget supplémentaire - Exercice 2023

Rapport

Il est proposé de voter par nature le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe logements sociaux 700-24 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 503,00 €	2 420,01 €	36 923,01 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €	- €	- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €	- €	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	500,00 €	500,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	13 201,00 €	- €	13 201,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	500,00 €	500,00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	47 704,00 €	3 420,01 €	51 124,01 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 064,00 €	25 000,00 €	32 064,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	27 160,00 €	- €	27 160,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	34 224,00 €	25 000,00 €	59 224,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	81 928,00 €	28 420,01 €	110 348,01 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	81 928,00 €	28 420,01 €	110 348,01 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	- €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	1 200,00 €	- €	1 200,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 202,00 €	- €	71 202,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	72 402,00 €	- €	72 402,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 526,00 €	- €	9 526,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 526,00 €	- €	9 526,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	81 928,00 €	- €	81 928,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	28 420,01 €	28 420,01 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	81 928,00 €	28 420,01 €	110 348,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 698,00 €	- €	25 698,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000,00 €	798,00 €	25 798,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	50 698,00 €	798,00 €	51 496,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	9 526,00 €	- €	9 526,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	9 526,00 €	- €	9 526,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	60 224,00 €	798,00 €	61 022,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	8 151,10 €	8 151,10 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 224,00 €	8 949,10 €	69 173,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €		- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	8 949,10 €	8 949,10 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 000,00 €	- 25 000,00 €	- €
165	DEPOTS & CAUTIONS	1 000,00 €		1 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	26 000,00 €	- 16 050,90 €	9 949,10 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 064,00 €	25 000,00 €	32 064,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	27 160,00 €	- €	27 160,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	34 224,00 €	25 000,00 €	59 224,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	60 224,00 €	8 949,10 €	69 173,10 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 224,00 €	8 949,10 €	69 173,10 €

Ce dossier a été examiné par la commission *moyens-ressources* le 11 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire, de l'exercice 2023 le budget annexe logements sociaux 700-24.

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire, de l'exercice 2023 le budget annexe logements sociaux 700-24.

Rapporteur : M. Marc KIBLOFF, vice-président

2023-236 : Finances - Budget annexe Aéroport (700-26) - Budget supplémentaire - Exercice 2023

Rapport

Il est proposé de voter par nature le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, du budget annexe aéroport 700-26 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	558 184,00 €	- €	558 184,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	127 822,00 €	- €	127 822,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €	- €	-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 500,00 €	5 991,53 €	8 491,53
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	-
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	688 506,00 €	5 991,53 €	694 497,53 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	-
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	26 812,00 €	- €	26 812,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	26 812,00 €	- €	26 812,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	715 318,00 €	5 991,53 €	721 309,53 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	715 318,00 €	5 991,53 €	721 309,53 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BS	BP + BS 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	-
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	- €	- €	-
73	IMPÔTS ET TAXES	- €	- €	-
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	-
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	356 081,00 €	5 500,00 €	361 581,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	359 237,00 €	- €	359 237,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	715 318,00 €	5 500,00 €	720 818,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €	-
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	-
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	715 318,00 €	5 500,00 €	720 818,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	491,53 €	491,53 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	715 318,00 €	5 991,53 €	721 309,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP	BS	BP + BS 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	664,20 €	664,20 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	268 300,00 €	2 595,89 €	270 895,89 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	55 352,60 €	55 352,60 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	268 300,00 €	58 612,69 €	326 912,69 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
001	RESULTAT REPORTE	- €	139 965,76 €	139 965,76 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	268 300,00 €	198 578,45 €	466 878,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	DM N°1	BP + DM 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	172 578,45 €	172 578,45 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	34 500,00 €		34 500,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	206 988,00 €	26 000,00 €	232 988,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	241 488,00 €	198 578,45 €	440 066,45 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	26 812,00 €	- €	26 812,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	26 812,00 €	- €	26 812,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	268 300,00 €	198 578,45 €	466 878,45 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	268 300,00 €	198 578,45 €	466 878,45 €

Ce dossier a été examiné par la commission *moyens-ressources* le 11 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, le budget annexe aérodrome 700-26.

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants dont 1 abstention de M. SEIGNEURET, approuve le budget supplémentaire, de l'exercice 2023, le budget annexe aérodrome 700-26.

Arrivée de M. le Président à 21h07.

Rapporteur : M. Marc KIBLOFF, vice-président

2023-237 : Finances - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - Répartition dérogatoire

Rapport

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Par dérogation, l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peut procéder à une répartition alternative du prélèvement et/ou reversement par délibération dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Trois modes de répartition entre l'EPCI et les communes membres sont possibles :

1. conserver le droit commun (pas de délibération) ;
2. opter pour une répartition à la majorité des 2/3 dont les modalités sont libres mais sans pour autant s'écarter de plus de 30% du montant du droit commun ;
3. opter pour une répartition « dérogatoire libre ».

Lors du vote du budget principal, il a été proposé, dans le cadre du FPIC 2023, d'opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 », les communes membres reversant une part du FPIC à l'EPCI dans les conditions prévues ne pouvant avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant du droit commun.

La notification du FPIC 2023, par les services de l'état, fixe les montants maximums de reversement entre EPCI et communes membres dans les enveloppes suivantes :

À noter, une anomalie dans la fiche notifiée par la préfecture, due à des arrondis, indique que la répartition du montant maximal de reversement entre l'EPCI et les communes s'élève à :

- EPCI : 436 508 €,
- communes : **718 389 €.**

Cependant, il faut lire :

- EPCI : 436 508 €,
- communes : **718 388 €.**
Pour un montant total du FPIC de : 1 154 896 €.

	Pour mémoire			Droit commun 2023	Montant maximal de reversement (+30%) 2023	Prélèvement maximum 2023
	Droit commun 2022	Montant maximal de reversement (+30%) 2022	Prélèvement maximum 2022			
Part EPCI	343 431	446 460	103 029	335 775	436 508	100 733
Part communes membres	880 319	777 290		819 121	718 389	
Total	1 223 750	1 223 750		1 154 896	1 154 896	

Fiche notifiée par la préfecture

Le critère de répartition étant proportionnel, les montants prélevés par commune sont les suivants fixant ainsi les montants définitifs de reversement du FPIC aux communes membres :

Communes	Pour mémoire			Droit commun 2023	Critère de répartition libre 2023 arrondis (% du total)	Montants prélevés 2023 (arrondis)	Montant définitif après prélèvement part de l'EPCI 2023 (30%)	Montant dérogatoire minimal (limite de 30%)
	Droit commun 2022	Montants prélevés 2022 (arrondis)	Montant définitif après prélèvement part de l'EPCI 2022 (30%)					
Commune nouvelle d'Arrou	103 098	12 066	91 032	92 636	11,31	11 393	81 243	64 845
Bazoche Gouet	26 945	3 154	23 791	25 594	3,12	3 143	22 451	17 916
Brou	64 804	7 584	57 220	59 813	7,30	7 353	52 460	41 869
Chapelle du Noyer	28 737	3 359	25 378	27 046	3,30	3 324	23 722	18 932
Chapelle Guillaume	5 243	619	4 624	5 068	0,62	625	4 443	3 548
Chateaudun	224 558	26 284	198 274	205 920	25,14	25 324	180 596	144 144
Cloyes les trois rivières	134 907	15 786	119 121	126 894	15,49	15 604	111 290	88 826
Conie Moltard	11 967	1 402	10 565	10 916	1,33	1 340	9 576	7 641
Dampierre sous Brou	11 433	1 340	10 093	10 689	1,30	1 310	9 379	7 482
Donnemain saint mamès	18 362	2 154	16 208	17 675	2,16	2 176	15 499	12 373
Gohory	7 260	845	6 415	7 049	0,86	866	6 183	4 934
Jallans	20 189	2 360	17 829	18 255	2,23	2 246	16 009	12 779
Lanneray								
Logron	16 244	1 907	14 337	15 408	1,88	1 894	13 514	10 786
Marboué	26 924	3 154	23 770	25 523	3,12	3 143	22 380	17 866
Moléans	12 127	1 422	10 705	11 184	1,37	1 380	9 804	7 829
Moulhard	3 348	392	2 956	3 189	0,39	393	2 796	2 232
Saint christophe	4 598	536	4 062	4 239	0,52	524	3 715	2 967
Villemaury	32 686	3 824	28 862	30 869	3,77	3 798	27 071	21 608
Saint denis les ponts - Lanneray	42 987	5 029	37 958	40 558	4,95	4 986	35 572	28 391
Thiville	7 696	897	6 799	7 315	0,89	896	6 419	5 121
Unverre	29 319	3 432	25 887	28 349	3,46	3 485	24 864	19 844
Villampuy	7 145	835	6 310	6 871	0,84	846	6 025	4 810
Yevres	39 742	4 648	35 094	38 061	4,65	4 684	33 377	26 643
TOTAL	880 319	103 029	777 290	819 121	100,00	100 733	718 388	

Ce dossier a été examiné par la commission *moyens-ressources* le 11 juillet 2023.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'opter pour une répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) « à la majorité des 2/3 » selon le critère de répartition énoncé ci-dessus et les montants présentés.

M. PERRY souligne que ce montant est prévu au budget primitif 2023, mais observe que depuis le début de la mandature, avec la fin des fonds de concours et ce qui se met en place pour les communes de moins de 2 000 habitants, on pourrait choisir le droit commun. Il informe avoir contacté quelques collègues maires et après en avoir discuté ensemble, indique que plusieurs d'entre eux souhaiteraient que ce soit le droit commun qui s'applique. Il précise qu'il a contacté le président par téléphone afin de l'informer de sa prise de parole à ce sujet. Il indique également qu'il est conscient que ce n'est pas neutre pour le Grand Châteaudun, mais que cela constituerait un geste à l'égard des communes membres.

M. KIBLOFF lui répond qu'il sait que plusieurs communes sont en difficultés mais que la communauté de communes l'est aussi. Il souhaite que les objectifs soient maintenus et qu'il ne faut pas oublier le coût de l'énergie, encore inconnu à ce jour. M. KIBLOFF indique qu'il semble prématuré d'appliquer le droit commun pour cet exercice. En ce qui concerne les fonds de concours, il a été évoqué avec les membres du groupe de travail des missions de services envers les communes. Ce qui veut dire qu'il y aurait des recrutements à faire, à prévoir et donc en découleront des charges financières. M. KIBLOFF souhaite que les résultats soient confortés et qu'il sait que toutes les communes sont concernées. Il réitère son avis d'étudier le sujet pour 2024.

M. BOUDET comprend les objectifs du Grand Châteaudun mais souligne la situation difficile des petites communes, elles aussi exposées au coût de l'énergie et que c'est problématique pour faire aboutir les projets.

M. RENVOISÉ soutient les propos de M. PERRY et indique que l'adoption d'une répartition du FPIC selon le droit commun démontrerait un geste pour les communes. Il dit partager la vision de ses collègues.

M. KIBLOFF rappelle que l'augmentation de la fiscalité est fléchée sur les investissements et pas sur le fonctionnement. Il souligne que le Grand Châteaudun vit aussi avec des services serrés. Il pense qu'il faut savoir rester prudents. Il rappelle que le montant du FPIC n'évolue pas.

M. HUGUET rappelle la genèse des 30 %. Il considère que c'est un effort demandé dans un contexte où le budget ne pourrait pas être bouclé, il comprendrait que perdre 100 000 € de l'engagement de départ est ennuyeux. Mais il pense que c'est une vraie question, qu'il est judicieux de poser.

M. KIBLOFF répond qu'il n'oublie pas la genèse, ni l'augmentation de la fiscalité et ne souhaite pas y revenir, il estime qu'il faut garder le cap.

M. PANAIIS souligne que le Grand Châteaudun n'a peut-être pas augmenté la fiscalité cette année mais que beaucoup de communes ont été obligées d'y avoir recours. Il cite Saint-Denis-Lanneray comme exemple avec une augmentation à hauteur de 5 %.

M. KIBLOFF rappelle que le sujet du FPIC a été évoqué en commission moyens-ressources et en bureau communautaire et que personne n'a soulevé ces remarques.

M. le président prend la parole et prie le conseil d'excuser son retard. Il dit rejoindre la position de M. KIBLOFF et rappelle que ce sujet a déjà été évoqué, sans remarques ni en commission, ni en bureau communautaire. M. le président interroge M. NEVEU, maire de Moulhard, afin de savoir combien rapporterait à sa commune une répartition du FPIC de droit commun.

M. NEVEU lui répond que c'est 300 € pour Moulhard.

M. le président le remercie et souligne que c'est la ville de Châteaudun qui serait la principale bénéficiaire d'une répartition du FPIC de droit commun.

M. KIBLOFF remercie l'assemblée et précise que ce sujet sera évoqué en 2024.

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des votants, dont 2 votes contre de M. PERRY et de Mme CARROUGET et 11 abstentions de MM. BOUDET, HUGUET, RENVOISÉ et SEIGNEURET, de M. CARRUELLE et son pouvoir, de M. Philippe GASSELIN et son pouvoir, de Mmes BOITEL, JANNEQUIN et NICOL, opte pour une répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) « à la majorité des 2/3 » selon le critère de répartition énoncé ci-dessus et les montants présentés.

Rapporteur : M. le Président

2023-238 : Ressources humaines - Frais de mission des agents

Rapport

Le remboursement aux agents territoriaux des frais occasionnés par leurs déplacements professionnels est régi par :

- le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics,
- le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État,
- l'arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,
- l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,
- l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant le taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État,
- l'arrêté du 28 décembre 2020 fixant le nombre maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001.

Concernant le Grand Châteaudun, les modalités de prise en charge des frais de mission des agents de la communauté de communes ont été définies par la délibération n° 2018-135 du 25 juin 2018.

Or, les activités de commercialisation et de développement économique du site de l'aérodrome impliquent de nombreux déplacements en France et à l'étranger, avec la participation à des salons ou colloques dédiés à l'aéronautique, et les agents en charge du développement économique du site sont amenés à dépasser les montants plafonds liés aux frais de mission.

Il est possible dans ce contexte de déroger aux plafonds réglementaires.

Principes réglementaires

Selon la réglementation en vigueur, il appartient au conseil communautaire de fixer les conditions générales et particulières de mise en œuvre pour ses agents. Le remboursement des frais occasionnés par les déplacements des agents s'effectue sur la base des frais réels, dans la limite des plafonds fixés par arrêtés ministériels.

Lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte des situations particulières, le conseil communautaire peut fixer des règles dérogatoires aux plafonds réglementaires. Celles-ci ne pourront en aucun cas conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée et ne s'appliqueront que pour une durée limitée sur ordre de mission.

Dépassement pour circonstance exceptionnelle en France et à l'étranger

Lorsque l'intérêt du service le justifie et pour tenir compte de situations particulières, l'autorité territoriale peut expressément autoriser, sur ordre de mission, un dépassement des plafonds de remboursement dans la limite des sommes engagées.

Par situation particulière, il faut entendre :

- une impossibilité d'être logé dans un hôtel dont le prix d'hébergement est inférieur ou égal au plafond réglementaire ;
- une urgence et / ou un départ imprévu pour nécessité de service ;
- une mission de représentation exceptionnelle de la collectivité ;
- une obligation de participer à un repas imposé par les organisateurs dans le cadre d'un colloque, d'un salon ou d'une réunion.

La notion de « situation particulière » doit être strictement limitée à la durée de la mission indiquée sur l'ordre de mission.

Dans cette situation, le remboursement se fera sur la base des frais réels sur présentation des justificatifs.

Avant d'établir un ordre de mission précisant que la mission ouvre droit à un dépassement des plafonds de remboursement, l'autorité territoriale devra s'assurer que les conditions de circonstance exceptionnelle sont remplies.

Proposition

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la prise en charge des frais de mission inhérents aux activités de commercialisation et de développement économique du site de l'aérodrome selon les modalités présentées.

Décision

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la prise en charge des frais de mission inhérents aux activités de commercialisation et de développement économique du site de l'aérodrome selon les modalités présentées.

Rapporteur : M. le Président

Objet : Questions et informations diverses - Liste des décisions prises dans le cadre des délégations au Président

2023-130 décision d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre canalisation d'adduction eau potable route de Brou et rue de Saint-Jean Châteaudun

2023-131 décision de passation de l'avenant n°2 au marché de l'étude patrimoniale et schéma directeur eau et de l'assainissement

2023-145 décision de reconduction d'occupation précaire des locaux de l'école de musique pour les écoles d'arts de Châteaudun

2023-146 décision de passation d'un bail locatif logement social T4 Donnemain-Saint-Mamès

2023-147 décision d'attribution du marché n° 2023-002 relatif à la maintenance, l'exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire sur le site de l'aérodrome de Châteaudun

2023-148 décision modifiant la décision n° 2023-008 relatif au marché n° 2022-017

2023-149 décision d'attribution de subvention OPAH - dossier ROUILLON

2023-150 décision d'attribution de subvention OPAH - dossier BORDIER

2023-151 décision d'attribution de subvention OPAH - dossier LEGUAY

2023-152 décision de passation d'un bail dérogatoire à l'hôtel entreprise Beauvoir pour le lot 6D avec la Sté MM COACHIN

2023-153 décision de passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2022-012, pour le lot 1 avec la Sté MARTEAU - sécurisation alimentation eau potable phase 1 Lutz-En-Dunois

2023-154 décision de passation de l'avenant n° 2 au marché n° 2022-012, pour le lot 1 avec la Sté MARTEAU - sécurisation alimentation eau potable phase 1 Lutz-En-Dunois

2023-206 décision de passation de l'avenant n°1 marché de travaux n° 2022-015 avec la Sté SADE - phase 2 Lutz-En-Dunois / Thiville

2023-207 décision demande d'aides financières à la caisse d'allocations familiales relative à la communication des services de la petite enfance / enfance / jeunesse

2023-208 décision de passation d'une convention d'occupation du domaine public station radioélectrique pour le château d'eau de Châteaudun

2023-209 décision de passation de convention d'occupation du domaine public pour la mise en place provisoire d'une antenne, un relais radio SNCF et une armoire sur le château d'eau à VALD'YERRE

L'ordre du jour étant épuisé la séance de conseil est levée à 21h23

Fabien VERDIER
Président



Olivier LECOMTE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Lecomte", is written over a horizontal line.